Paris, le 10 mars 2022

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Brigitte Klinkert**Ministre déléguée auprèsde la ministre du Travail,de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion | **Elisabeth Borne**Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion | **Sophie Cluzel**Secrétaire d’État auprès du Premier ministrechargée des personnes handicapées |

# Thibaut Guilluy

Haut-commissaire à l’Emploi et

à l’Engagement des Entreprises

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du Baromètre Emploi &Handicap

***‘’ S’engager, le faire savoir et libérer la parole sur le handicap au travail ‘’***

**Co-construit en partenariat avec la communauté « Les entreprises s’engagent », « Le Manifeste pour l’Inclusion », l’Association de Gestion du Fonds pour l’Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph) et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (Fiphfp), le Baromètre national Emploi & Handicap, nouvel outil de référence, permet aux dirigeants, sur la base du volontariat, de publier, de façon simple, rapide et transparente, des données brutes sur le handicap afin de partager leur engagement en faveur de l’emploi inclusif. Ce baromètre est consultable par tous : personnes en situation de handicap (demandeurs d’emploi, en reconversion ou salariés), employeurs, collaborateurs, partenaires économiques, acteurs de l’emploi...**

De plus en plus d’employeurs prennent conscience que l’engagement dans une **politique handicap** ambitieuse, articulée avec leur stratégie ressources humaines, est facteur de progrès, tant pour la performance de l’entreprise que pour les enjeux de qualité de vie au travail (QVT), de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou encore de marque employeur. **Les employeurs** qui s’inscrivent de façon **volontaire** dans le Baromètre Emploi & Handicap, acceptant alors de publier leurs données, témoignent ainsi de leur **prise de conscience de la nécessité d’investir le sujet du handicap en emploi en s’engageant de façon affirmée dans une approche inclusive**.

**Pourquoi publier des données sur l’engagement inclusif des employeurs ?**

Le handicap en emploi reste un **sujet complexe**, voire tabou en entreprise, tant il peut encore véhiculer des préjugés. De nombreux salariés et demandeurs d’emploi **n’osent pas faire part de leur handicap**, alors qu’ils pourraient bénéficier de mesures pour faciliter leurs tâches et éviter de surcompenser dans leur quotidien professionnel. Car **80% des handicaps sont invisibles**.

Le Baromètre national Emploi & Handicap vise à **démystifier les situations de handicap au travail**, à montrer que « emploi et handicap » c’est possible et à créer un nouveau dialogue entre employeurs et personnes handicapées.

**Selon Elisabeth Borne :** « Le Baromètre Emploi et Handicap va permettre aux entreprises qui le souhaitent de s’engager, sur la base du volontariat, dans une démarche vertueuse et contribuera à mettre le sujet du handicap plus ouvertement sur la table. Elle incitera les équipes RH des entreprises à le prendre en compte dans leurs pratiques, à la fois au moment du recrutement, mais également tout au long du parcours du salarié en situation de handicap, ce qui devrait favoriser leur maintien durable dans l’emploi. J’invite un maximum d’entreprises à s’en saisir ! »

**Pour Sophie Cluzel :** « Je me félicite du lancement de cet outil tant attendu et remercie les employeurs et les réseaux d’entreprise qui ont participé avec enthousiasme à sa création. Pour les employeurs, mon ambition avec cet outil est qu’ils passent de l’obligation à l’envie de s’engager dans une démarche RH inclusive. Pour les salariés en situation de handicap, le baromètre va leur permettre davantage d’oser exprimer leur besoin d’accompagnement et pour celles en recherche d’emploi, de cibler les employeurs handi-accueillants. Une étape est franchie : le handicap en entreprise n’est plus tabou, libérons la parole ! »

**Le Baromètre Emploi & Handicap, un nouvel outil essentiel pour les employeurs :**

Le Baromètre Emploi & Handicap permet à tous les **employeurs qui le souhaitent, privés et publics**, quelle que soit leur taille ou quel que soit leur secteur d’activité, **d’afficher et de valoriser leurs actions** pour l’inclusion professionnelle, de **mesurer leur progression chaque année, voire de se comparer** avec des employeurs de secteur et de taille similaires.

Cet outil est également un moyen pour les entreprises, en **affichant leur caractère inclusif,**de **recruter de nouveaux talents**. Il vient compléter l’outil d’autodiagnostic en matière de politique handicap proposé aux entreprises depuis mars 2021.

**D’après Brigitte Klinkert** : « Quel que soit son parcours de vie ou son handicap, chacun a le droit de construire un projet professionnel. L’engagement concret des employeurs en matière de handicap, rendu public grâce au baromètre, va permettre d’informer les personnes sur la maturité de leur employeur ou futur employeur sur l’inclusion et les inciter ainsi à se tourner vers eux. Le baromètre permet aussi d’analyser l’évolution de cet engagement par secteur d’activité ou taille d’entreprises et de rendre ainsi compte des progrès réalisés vers la construction de la société toujours plus inclusive que nous appelons de nos vœux. »

**Le Baromètre Emploi & Handicap, un outil utile aux personnes en situation de handicap :**

Le Baromètre Emploi & Handicap offre à l’ensemble des personnes en situation de handicap, qu’ils **soient salariés, à la recherche d’un emploi, ou en reconversion** la possibilité de connaître l’ouverture au handicap d’un employeur et son degré d’engagement dans l’inclusion.

Informés et donc rassurés, les salariés qui en éprouvent le besoin, les personnes à la recherche d’un emploi, seront **davantage en confiance pour faire part de leur situation**.

« Nombreuses sont les entreprises de la communauté « Les entreprises s’engagent » à s’engager en faveur de l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Dès aujourd’hui elles disposeront d’un outil concret leur permettant de valoriser toutes leurs actions en matière d’inclusion ! » a précisé **Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l’emploi et à l’engagement des entreprises**

**Mode d’emploi :**

Le Baromètre Emploi & Handicap s’articule autour de 6 thèmes :

* **Taux d’emploi** de personnes en situation de handicap
* **Sensibilisation du personnel** et portage d’une **politique handicap structurée**
* **Recrutement inclusif**
* **Maintien en emploi** des collaborateurs handicapés
* **Achats inclusifs**
* **Accessibilité numérique**

A chaque thème **correspond plusieurs indicateurs**. L’employeur a la possibilité en fin de questionnaire de faire connaître des informations complémentaires, comme par exemple **le contact pour adresser une candidature.**

Les données emploi handicap à renseigner ont été sélectionnées avec la participation d’employeurs de divers horizon (public, privé…) et de tailles d’organisations variées. Il s’agit d’indicateurs considérés comme clés sur le champ du handicap en emploi. Le questionnaire a ensuite fait l’objet de tests auprès d’un panel représentatif d’employeurs.

La **saisie des données se fait à l’initiative de l’entreprise et sous son entière responsabilité** s’agissant des éléments renseignés.

Les employeurs seront invités chaque début d’année à **actualiser les données de l’année N-1** ; un développement permettra de conserver une vision des données de l’année précédente afin de pouvoir mesurer leur progression.

Le Baromètre Emploi & Handicap **vient en complément** :

* de l’index égalité femmes hommes qui correspond à une obligation réglementaire et qui est un outil de scoring
* de l’outil Autodiagnostic handicap (www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr) qui évalue la politique handicap d’un employeur
* du label diversité ou de la marque #activateurdeprogrès

« À travers ce baromètre, et parce qu'elles considèrent que l'inclusion de toute les diversités constituent un facteur de progrès et de développement, les entreprises du Manifeste se sont dotées d'un outil de pilotage de leurs actions et de leurs progrès dans leur politique de recrutement, d'accueil et de gestion de carrière des personnes handicapées. Cet outil constituera également un témoignage supplémentaire de leur engagement, de leur volonté d'attirer toutes les compétences et mobiliser leurs équipes sur cet objectif » indique **Christian Sanchez, Co-président du Manifeste Inclusion**

« La création du baromètre emploi & handicap s'insère dans la continuité des actions du Fiphfp et assure que les questions d'inclusion des personnes en situation de handicap restent au cœur des politiques de la Fonction publique, tout en facilitant le débat autour de ces questions. La publication transparente et volontaire des données liées au handicap par les employeurs va permettre d'accompagner une libération de la parole sur le handicap dans le milieu professionnel. Nous sommes heureux d'avoir co-construit ce baromètre en partenariat avec le Secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, le Manifeste pour l’inclusion, les Entreprises s’engagent et l'Agefiph pour maximiser son impact et ses résultats. » témoigne **Françoise Descamps-Crosnier, présidente du comité national du Fiphfp**

 « Le baromètre emploi & handicap vient compléter l’accompagnement proposé par l’Agefiph aux entreprises pour qu’elles s’engagent concrètement pour l’emploi des personnes handicapées. Ainsi, par exemple, les mardi 29 et mercredi 30 mars prochains, l’Agefiph réunit plus de 2000 acteurs du handicap en emploi à l’occasion de 3ème Université du Réseau des référents handicap à Lille. L’objectif de l’Agefiph est de faire évoluer durablement, au-delà de 4%, le taux d’emploi de personnes en situation de handicap dans les entreprises. Pour cela, elle s’appuie sur les employeurs, les partenaires sociaux, le Réseau des référents handicap, les outils de sensibilisation comme l’Activ’Box et surtout son réseau de conseillers en proximité des entreprises dans toutes les régions françaises. C’est avec un maillage pour tous et avec tous que nous réussirons à défendre la juste place de chacun en entreprise. » a ajouté **Christophe Roth, président de l’Agefiph**

**Retrouvez les données du Baromètre emploi & handicap sur** le portail gouvernemental [**https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/**](https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/)

**Contact presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

**Ministère délégué auprès de la Ministre du Travail,**

**de l’Emploi et de l’Insertion, chargée de l’Insertion**

sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

**Secrétariat d’Etat chargé des personnes handicapées**

seph.communication@pm.gouv.fr

**Manifeste inclusion**

contact@manifesteinclusion.fr

**Les entreprises s’engagent**

lesentreprisessengagent@cab.travail.gouv.fr

**Fiphfp**

lea.valleix@tbwa-corporate.com

**Agefiph**

**CONTACTS PRESSE**

Cabinet d’Elisabeth Borne

sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet de Sophie Cluzel

jchaouat@lebureaudecom.fr

g-cristofoletti@agefiph.asso.fr